

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

● (1510)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous sommes vendredi après-midi. J'ai bien écouté les propos du député et il n'a jamais précisé qui était présent ou absent. Comme il siège depuis bientôt deux ans à la Chambre, il n'ignore pas qu'on ne mentionne pas ce genre de choses. Restons-en là.

M. Boudria: Monsieur le Président, tous les députés sont ici. Si certains n'ont pas encore pris la parole, c'est parce qu'ils sont très occupés aux affaires de leur circonscription. Mais ils ne sont pas absents. Je déplore vraiment que la députée signale que ses collègues sont absents. C'est injuste envers eux et la députée ne peut ignorer qu'elle ne leur rend pas justice en agissant comme elle vient de le faire. Pour ma part, je n'en aurais rien dit mais, puisqu'elle insiste, il faut bien que je lui donne raison. Je n'irai pas plus loin.

[Français]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je crois que le député vient de dire que le projet de loi est très important. Alors, j'aimerais surtout avoir ses commentaires là-dessus plutôt que de jouer ces petits jeux qui sont vraiment insignifiants.

M. Boudria: Ce n'est pas moi, c'est vous qui jouez ces petits jeux.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député voulait bien en revenir maintenant à la motion.

M. Boudria: Monsieur le Président, voilà précisément ce que j'allais faire si on ne m'avait pas aussi brutalement interrompu. Je me réjouis de voir que la députée est intervenue dans le débat, même si ce fut bref.

Mme Mailly: Vous savez pertinemment que j'ai déjà pris la parole. Nous l'avons tous fait.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais donner le profil des employés des Arsenaux du Canada. Je sais que la députée écoute très attentivement, comme toujours. L'âge moyen de ces employés est de 33.87 ans. J'en fais état pour insister sur le fait que, tout en étant très jeunes, ils ont acquis beaucoup d'ancienneté dans cette société. Ils ont versé des sommes considérables au fonds de pension, mais, étant donné leur âge, la proposition du gouvernement leur cause un tort considérable, de même que son refus des amendements que j'ai présentés plus tôt. Le délai proposé donnera sûrement au gouvernement et à tout le monde le temps de réfléchir et de soumettre une meilleure solution pour les employés.

Qu'on me permette de vous donner quelques exemples des avantages que ces derniers perdront. J'ai appris que le vice-président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada avait discuté de cette question avec le président du Conseil du Trésor M. de Cotret. Ils se sont rencontrés le mercredi 16 avril, au début de la matinée et un peu plus tard dans la journée. Le ministre a fait une promesse solennelle. Vous admettez comme moi qu'une promesse conservatrice, cela ne pèse pas lourd. Ce ministre conservateur a promis qu'il répondrait au

vice-président de l'Alliance avant deux heures, hier. Croyez-le ou non, il n'a pas répondu.

M. Bradley: Il a envoyé une lettre.

M. Boudria: Non, monsieur le Président. Il n'a pas tenu sa promesse, si incroyable que cela puisse paraître. Les conservateurs n'ont pas trahi de promesse aujourd'hui, bien sûr, mais ils l'ont fait pratiquement tous les deux jours depuis leur arrivée au pouvoir.

Cet après-midi, le vice-président de l'Alliance de la Fonction publique a bien reçu un appel de l'adjoint du ministre. Ce dernier s'excusait de n'avoir pas appelé hier, mais il avait décidé de ne rien faire de plus pour les employés. Cela vient juste d'arriver, tout près d'ici. C'est bien triste. Je sais que le secrétaire parlementaire, qui essaie de m'interrompre, va profiter de l'occasion pour faire un discours profond...

M. Bradley: Je n'interromps pas, je clarifie.

M. Boudria: ... un peu plus tard cet après-midi.

Un employé de 29 ans, au service des Arsenaux canadiens depuis 12 ans, perdra \$17,213.07 par année d'ici au moment de sa retraite. Telle est la différence entre les deux régimes de pension. Le secrétaire parlementaire a déclaré plus tôt aujourd'hui que le régime de pension de la SNC est comparable à celui de toute autre industrie semblable. Savez-vous combien il existe d'industries semblables au Canada? Une. Une seule.

M. Bradley: Cinq.

M. Boudria: Il n'existe qu'une seule industrie semblable au Canada et elle est connue sous le nom d'IVI. Et savez-vous à qui appartient IVI? À la SNC, notre acheteur. Alors, à quoi riment ces comparaisons? J'imagine que les régimes de pension doivent être comparables. Il est vrai que la SNC est un bon employeur. Mais là n'est pas la question. Le mauvais employeur, ce n'est pas la SNC, mais bien le gouvernement du Canada. Le mauvais employeur, c'est ce gouvernement conservateur qui laisse tomber ses employés. C'est cela qui est répréhensible.

Tous les conservateurs, les 211 qui siègent dans cette enceinte, tous du premier au dernier au fond, j'en suis certain, sont d'accord avec moi. Si seulement leur whip, ou leur leader parlementaire, bref le responsable à cet égard, mais parfois il y a vraiment lieu de se demander s'il existe un responsable, leur permettrait de dire le fond de leur pensée au nom de leurs électeurs! Je suis persuadé que le député qui représente cette circonscription se porterait à la défense de ses électeurs. Je suis convaincu que le député de Terrebonne (M. Toupin), que les employés de la SNC n'ont jamais réussi à rejoindre au téléphone depuis un mois, quand il en aura terminé avec l'important travail qu'il fait apparemment pour sa circonscription sans quitter son siège, que ce député, dis-je, voudra sans doute s'entretenir avec ces employés. Il le devrait en tous les cas. Je suis sûr que le député de Joliette (M. LaSalle) qui lui aussi représente un grand nombre de ces gens voudra à son tour profiter de l'occasion, du moins le devrait-il, pour se porter à la défense de ses électeurs. Toutefois, ces gens n'attendent pas indéfiniment, car il se pourrait fort bien que les conservateurs dont je viens de parler ne profitent justement pas de l'occasion pour défendre la cause des électeurs qu'ils représentent. Je suis persuadé que, s'il se produisait un incident dans lequel sept ou